

SEANCE DU 25 MARS 2024

DEPARTEMENT

Des Landes

Commune

De SEIGNOSSE

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 25

Absents : 2

Procurations : 1

Votants : 26

Date d'affichage :

19 mars 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 25 du mois de mars, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Mesdames, Martine BACON-CABY, Valérie CASTAING-TONNEAU, Stéphanie CASTANDET, Elise COUGOUREUX, Sophie DIEDERICHS, Isabelle ETCHEVERRY, Brigitte GLIZE, Quitterie HILDELBERT, Léa HERR, Maud RIBERA, Marie-Astrid ALLAIRE, Sylvie CAILLAUX.

Messieurs, Gérard BERNARD, Jérôme BIREPINTE, Thomas CHARDIN, Frédéric DARRATS, André de POUMAYRAC de MASREDON, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Franck LAMBERT, Eric LECERF, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Christophe RAILLARD, Jacques VERDIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents : Madame Carine QUINOT

Pouvoirs :

Monsieur Lionel CAMBLANNE a donné procuration à Madame Sylvie CAILLAUX

Secrétaire de séance : Thomas CHARDIN

Objet : Approbation de l'affectation des résultats 2024 du budget principal

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'approbation du compte administratif 2023 du budget principal ;

CONSIDERANT les éléments détaillés ci-dessous :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	2 137 434.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	3 072 195.60 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023	
Solde d'exécution de l'exercice	- 2 796 220.15 €
Solde d'exécution cumulé (à reporter au 001 en 2024)	275 975.45 €
RESTE A REALISER AU 31/12/2023	
Dépenses d'investissement	2 628 159 €
Recettes d'investissement	1 585 347 €
Solde	-1 042 812 €
RESULTAT DEFINITIF DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT avec RAR	- 766 836.55
Besoin de financement	766 836.55
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	2 197 639.94 €
Solde d'exécution cumulé	4 335 073.94 €
TOTAL A AFFECTER à 2024 pour les besoins prévisionnels en investissement (1068)	3 000 000 €
TOTAL A REPORTER 002	1 335 073.94 €



Ayant entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : d'affecter le résultat cumulé 2023 de la section de fonctionnement du budget principal comme suit :

Affectation en section d'investissement (1068)	= 3 000 000.00 €
Excédent de fonctionnement à reporter au budget 2024 (Report à nouveau créditeur 002)	= 1 336 076.94 €

Article 2 : de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux ainsi qu'à Monsieur le Percepteur et de faire appliquer la présente délibération par les services concernés.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera publié sur le site internet de la commune.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

Le/la secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Pierre PECASTAINGS



Transmise au contrôle de légalité le : 27/03/2024

Publiée le : 28/03/2024